

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 OCTOBRE 2023



Mairie de TILLOY ET BELLAY
25 route nationale
Tel : 03.26.66.90.69
Mail : mairie.tilloyetbellay@orange.fr
Site : www.tilloy-et-bellay.fr

Ordre du jour :

- Approbation compte-rendu du conseil municipal précédent
- Délibération désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux
- Approbation du rapport de gestion SPL-XDEMAT 2022
- Désignation d'un correspondant incendie
- Points divers
- Questions diverses

En présence de :

M. Christian CARBONI, Maire, MM. Christophe TESTI, Pascal CACHIER, Freddy LALLEMANT, Florian LE ROUX, Jean-Baptiste MICHEL et Olivier RAGOUILLIAUX.

Absents :

Mme Angélique CHASSAING ayant donné pouvoir
M. Christian CARBONI
Mme Marie DAVERDON ayant donné pouvoir à M. Freddy LALLEMANT
Mme Melissa PARISOT ayant donné pouvoir à M. Pascal CACHIER

M. le Maire déclare la séance ouverte à 19h35

M. Christophe TESTI est nommée secrétaire de séance.

● APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRÉCÉDENT

M. le Maire demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil municipal.

Personne ne prenant la parole, l'assemblée approuve le compte-rendu du conseil municipal précédent à l'unanimité.

● DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE

M. le Maire rappelle que les élus locaux exercent leur mandat dans le respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local.

M. le Maire informe l'assemblée que le décret 2022-1520 qui fait suite à la loi 3DS prévoit que les collectivités sont dans l'obligation de désigner un référent déontologue pour les élus locaux. Chaque élu a le droit de consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect de la charte des élus. Son rôle est d'éclairer les élus qui sont personnellement confrontés à des questions déontologiques au regard de la charte. Les personnes désignées en qualité de référent déontologue ne doivent exercer aucun mandat d' élu local de la collectivité, doivent avoir cessé cet exercice depuis au moins 3 ans, ne peuvent pas être agent de la collectivité et ne doivent pas se trouver en conflit d'intérêt avec celle-ci.

L'association des Maires de la Marne, pour faciliter ces désignations, propose une liste indicative de personnes ayant donné leur accord pour assurer cette mission dans notre département. Après les avoir présentés, M. le Maire demande à passer à la désignation des référents. M. Eric DHELLEME et Mme Nadine ESTERMANN sont désignés à l'unanimité.

M. Pascal CACHIER demande à ce que les coordonnées des personnes désignées soient communiquées aux membres du Conseil.

● APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION DE LA SPL-XDEMAT 2022

M. le Maire résume le rapport de gestion 2022 de la société publique et rappelle l'utilité de la plateforme de dématérialisation et des outils mis à disposition des communes. Le nombre d'actionnaires et le chiffre d'affaires sont toujours croissants.

M. le Maire demande à passer au vote :

VOTE : POUR : 10 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

● DÉLIBÉRATION DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE

M. le Maire indique aux membres du Conseil, que suite à la parution de l'article L2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider le modèle de sécurité civile et valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers (dite loi Matras) et au décret 2021-1091 du 29 juillet 2022 relatif aux modalités de création et d'exercice de la fonction de conseiller municipal correspondant incendie et secours, il est demandé de désigner un correspondant incendie chargé des questions de sécurité civile, à défaut d'avoir désigné un adjoint ou un conseiller municipal.

MM. Olivier RAGOUILIAUX et Freddy LALLEMANT se proposent en tant que titulaire et suppléant.

M. le Maire demande à passer au vote :

VOTE : POUR : 10 - CONTRE : 0 – ABSTENTION : 0

● POINTS DIVERS

♦ Pour information, M. le Maire indique que « la Flamme sacrée » ne passera pas par Tilloy et Bellay cette année en raison de la commémoration du 60^e anniversaire de la création de l'ordre national du Mérite par le Général de Gaulle, le parcours est exceptionnellement modifié et passe par Colombey les deux églises.

♦ Commémoration 11 novembre

M. le Maire demande aux membres présents s'ils accepteraient de célébrer les commémorations du 11 novembre à Saint Rémy/Bussy. Cela avait été évoqué avec le M. le Maire de St Rémy l'année passée.

M. Christophe TESTI indique ne pas être d'accord pour faire une commémoration commune pour les 2 villages dans un seul lieu, et souhaite faire cela avec les habitants du village et les pompiers.

M. Olivier RAGOUILIAUX propose de faire une cérémonie dans chacun des villages.

M. Florian LE ROUX dit qu'il y a 2 monuments et que c'est dommage de ne faire qu'une cérémonie, que les habitants de Tilloy et Bellay n'iront pas jusqu'à St Remy pour assister à une cérémonie.

M. Pascal CACHIER précise que de toute manière il a bloqué la salle polyvalente pour « le verre de l'amitié ».

M. le Maire dit qu'il imagine mal ne pas faire de cérémonie au village, qu'il veut honorer les morts de la commune.

Après avoir fait un tour de table, il est décidé d'effectuer la cérémonie à Tilloy et Bellay.

♦ M. le Maire indique qu'il n'y aura pas d'accueil de loisirs en octobre, la recherche d'une directrice ou d'un directeur n'ayant pas aboutie. Il ajoute qu'il trouve cela vraiment dommage ; que les enfants qui seront inscrits ailleurs ne reviendront pas sur St Rémy par la suite.

♦ M. Christophe TESTI évoque le projet de création d'une maison d'assistantes maternelles pour un accueil de 0 à 12 ans (jusqu'à l'entrée au collège). Il faut prévoir une enquête auprès des parents, mettre en place une convention, un travail conséquent est à entreprendre, mais le syndicat scolaire n'a pas la compétence. M. Florian LE ROUX dit que s'il n'y a pas de mode garde, les élèves vont ailleurs et ne reviennent pas. Qu'il ne faut pas laisser le personnel compétent partir, qu'il y a un problème de gestion du personnel. Il explique que pendant les vacances, il n'y a plus de moyens de garde. L'inscription à l'accueil de loisir de Courtisols est refusée si l'enfant n'est pas scolarisé à Courtisols. Pour pallier au manque, les parents vont inscrire leurs enfants à l'école à Courtisols.

M. le Maire ajoute à cela l'absence d'accompagnateur dans le bus, les parents sont mécontents et préfèrent emmener eux-mêmes leurs enfants à l'école. M. le Maire dit que cela n'est pas normal.

M. Christophe TESTI répond qu'il n'y a pas de solution miracle, que le fait que Tilloy et Bellay soit en fin de parcours rend difficile le recrutement ; l'accompagnateur n'a pas de moyens de retourner récupérer sa voiture à l'école. Il indique que le prochain conseil d'école aura lieu la semaine prochaine.

♦ Remplacement de l'éclairage public sur la route départementale n°3.

M. le Maire explique que les éclairages publics sur la RD3 ne sont pas encore en éclairage LED.

Il indique qu'un rendez-vous est pris pour réaliser une évaluation et conviera la commission concernée à une réunion de travail. Des subventions peuvent être demandées (fonds vert, DETR...) pour ces travaux. Il précise que les travaux ne pourront ainsi être lancés qu'en 2024.

♦ Lotissement

Il ne reste que 2 lots à vendre, les lots 6 et 7.

Le devis pour l'installation de la clôture a été signé, les travaux commenceraient début mars, après les travaux de construction des maisons.

♦ CCAS

M. Christophe TESTI fait part des actions menées auprès des habitants, l'organisation du repas du 25/11 et la prise d'une délibération pour un remboursement d'achats effectués par un membre du comité pour le compte du CCAS.

♦ SAUR - Surpresseur

M. le Maire informe l'assemblée que la SAUR a relancé l'étude du réseau, des mesures auront lieu au printemps. Il a demandé qu'un test soit effectué avec la mise en place d'un surpresseur à la sortie du château d'eau. Un devis est en cours de réalisation pour chiffrer cette installation.

● QUESTIONS DIVERSES

♦ M. le Maire indique que les services techniques de la Communauté de communes interviennent pour commencer le débroussaillage de La Tartelette.

♦ Réserve incendie

M. le Maire demande si le contrôle de la mise en eau de la réserve est fait.

Les pompiers présents répondent que non.

M. le Maire demande à ce que ce soit fait rapidement.

De son côté, la demande pour le déplacement des panneaux signalétiques aux abords de cette nouvelle réserve et la demande de réparation de la citerne située près de la mairie sont faits auprès des services concernés.

♦ Cimetière

Les travaux d'installation du colombarium et du jardin du souvenir sont terminés.

♦ Jeux pour enfants

La commission s'est réunie, les devis ont été mis à jour et mis en adéquation avec le budget alloué. Cependant le terrain n'appartenant pas à la mairie, il est difficile de prévoir une installation qui ne serait pas conforme techniquement, et qui engagerait la responsabilité du Maire en cas de problème. L'assurance de la commune ne pouvant prendre un charge un accident qui interviendrait sur un terrain qui ne soit pas communal.

♦ Bibliothèque

M. le Maire informe les membres présents que la bibliothèque a reçu le premier prix du département pour les activités proposées. Une somme de 500€ a été reçue lors de la Foire de Châlons pour investir dans de nouveaux livres.

Il explique que le département visite à peu près 2 fois par an la bibliothèque du village, pour la présenter en exemple à des communes similaires qui souhaitent créer ou relancer une bibliothèque.

♦ Eau

M. le Maire rappelle qu'il a fait paraître sur l'application Panneau Pocket les analyses d'eau et l'arrêté de dérogation autorisant la distribution et la consommation malgré un taux un peu plus élevé que la norme en pesticides. L'Agence Régionale de Santé indique qu'il n'y a pour l'instant pas de risques à la consommer.

♦ Pompiers

M. le Maire demande si une réponse du SDIS a été faite sur les besoins minimaux à mettre en place dans le cas d'une construction d'une nouvelle caserne de pompiers.

Les pompiers présents indiquent qu'un mail a été reçu, et qu'en résumé, il y est écrit qu'il ne faut pas les attendre et se lancer seuls si l'on veut faire quelque chose.

♦ Un essaim de guêpes installé sur la façade de la mairie a été détruit.

Prochains rendez-vous fixés :

- Le 24/10 pour les études sur la RD à 19h.
 - Le 14/11 pour les observations sur le PADD à 19h.
-

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions ou des observations.

Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21h21.
